

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

## **Convention de délégation n° 2023-001 sur le Fonds innovation achats 2023 entre la Direction des achats de l'Etat (DAE), l'Agence de l'innovation de défense (AID) et le Service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) de la Direction Générale de l'Armement (DGA), du ministère des Armées.**

**NOR : ECOA2333981X**

### **Entre**

La Direction des achats de l'Etat, représentée par Mme Claire DARCHY, Directrice du département communication, conseil juridique et financier et performance interne, en sa qualité de responsable de l'UO 0218-CPIL-CDAE désignée sous le terme de « **délégant** », d'une part,

### **Et**

L'Agence de l'innovation de défense (AID), ministère des Armées, représentée par l'ingénieur général de l'armement Patrick AUFORT, directeur de l'AID ;

Le service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) de la direction des plans, des programmes et du budget de la DGA, ministère des Armées, représenté par l'ingénieur général de l'armement Richard PRIOU, directeur du SEREBC,  
désignés sous le terme de "co-déléataires", d'autre part,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021 relatif aux achats innovants et portant diverses autres dispositions en matière de commande publique,

Vu l'arrêté ECOA2322646A portant désignation de la responsable de l'UO 0218-CPIL-CDAE,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense ;

Vu le protocole du 9 décembre 2021 relatif à la mise en œuvre, par le ministère des armées, d'une expérimentation relative au renforcement de la fonction financière ministérielle et à l'évolution de l'exercice du contrôle budgétaire.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la délégation**

La présente convention a pour objet d'autoriser les co-délégués à consommer, sur l'UO 0218-CPIL-CDAE du BOP « Stratégie et pilotage » du programme 218, les crédits hors titre 2 attribués par le délégant sur le fonds innovation achats de la DAE aux projets portés par les co-délégués.

Le délégant confie aux co-délégués, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnement des dépenses et des recettes de l'UO 0218-CPIL-CDAE du BOP « Stratégie et pilotage » du programme 218 pour les projets retenus, et dans la limite des montants qu'il lui notifie (en dehors des intérêts moratoires (IM) qui ne sont pas couverts par le budget de la DAE). En cours de gestion, ce montant pourra être modifié par le délégant par simples courriers ou courriels aux co-délégués, en fonction du développement des projets sélectionnés et du dialogue de gestion relatif au pilotage du fonds innovation achats.

Les co-délégués sont en charge des opérations d'inventaires.

### **Article 2 : Obligations du délégant**

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et la mise à disposition des crédits du programme 218 vers 0218-CPIL-CDAE du BOP « Stratégie et pilotage » du programme 218.

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments de suivi budgétaire dont les co-délégués ont besoin.

### **Article 3 : Obligations des co-délégués**

Les co-délégués assurent ou font assurer les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0218-CPIL-CDAE dans le respect des règles budgétaires et comptables et des nomenclatures budgétaires d'exécution communiquées par le délégant.

Les co-délégués s'engagent à fournir toutes les informations nécessaires au délégant. Ils rendent compte de la gestion au délégant et répond à chaque demande ponctuelle du délégant portant sur l'état d'avancement de l'exécution des crédits.

### **Article 4 : Modalités de gestion**

Les co-délégués sont chargés de réaliser tous les actes relatifs à la gestion et la consommation des crédits qui sont ainsi mis à leur disposition par le délégant.

A ce titre, par la présente convention, le délégant confie au délégué l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et de recouvrer pour les projets qu'il a sélectionnés.

Le service exécutant compétent pour l'exécution des dépenses précitées est le service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) du ministère des Armées.

Le contrôle a priori des actes d'engagement réalisés par le SEREBC est assuré par le responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) du ministère des Armées, conformément au protocole du 9 décembre 2021, cité en 6<sup>ème</sup> référence.

Le comptable assignataire est l'agence comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) des co-déléataires, lequel assure l'ensemble des opérations comptables liées à l'exécution de la dépense conformément à l'arrêté d'assignation comptable du 30 décembre 2013.

Le délégant procède au paramétrage de l'application comptable interministérielle Chorus (déclaration d'adhérence CONSULTATION, et DÉPENSE) au profit des co-déléataires (code Chorus MIN70) pour pouvoir exercer ses activités de service gestionnaire et d'ordonnateur secondaire sur les crédits de l'UO 0218-CPIL-CDAE.

L'AID est chargé, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, de la passation, de la signature et de l'exécution des conventions et des marchés qui s'avéreront nécessaires à la mise en œuvre de la mesure.

Après la signature du présent document, le délégant en adresse une copie au contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ainsi qu'au responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) du ministère des Armées.

#### **Article 5 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant de droit, dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel, ainsi qu'au responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) du ministère des Armées.

#### **Article 6 : Durée, reconduction et résiliation du document**

Le présent document prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties concernées. La délégation est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite.

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 6 décembre 2023

<p>Le délégué, pour le Secrétariat général des ministères économiques et financiers,</p> <p>Claire DARCHY, Directrice du département DCCP de la DAE</p>	<p>Les co-délégués, pour la DG</p> <p>Patrick AUFORT, Directeur de l'Agence d'Innovation Défense</p> <p>Richard PRIOU</p> <p>Directeur du service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités</p>
---	--

## ANNEXE FINANCIERE

Directbn	Projet	prog AE 2023	prog CP 2024	UO	Activité	code PAM	Domaine fonctionnel
MINARM-ISAE-SUPAERO	Système de mesure des phénomènes aérodynamiques, pour une approche expérimentale flexible	113 617,20	113 617,20	0218-CPIL-CDAE	021812010103	07-FIN-218-INNOV0018	0218-07
MINARM-ECOLE POLYTECHNIQUE	Générateur haute tension hybride pour des Réacteurs plasma innovant de conversion du	108 000,00	108 000,00	0218-CPIL-CDAE	021812010103	07-FIN-218-INNOV0038	0218-07
MINARM-ONERA	Achat de 2 compresseurs à hydrogène	79 260,00	79 260,00	0218-CPIL-CDAE	021812010103	07-FIN-218-INNOV0041	0218-07